

Dossier de Presse

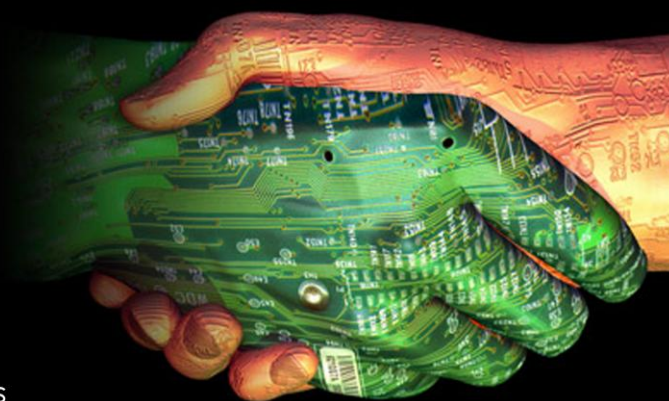
Contrat Electronique en Ligne (CEL)

EREGEX 'Electronic Registered Exchanges'

Contrat Electronique en Ligne (CEL)

Signez des contrats électroniques en ligne avec le service Web sécurisé **EREGEX**[®]

- Authentification forte par Boucle SMS *MagicAxess*[®]
- Dépôt des originaux électroniques dans des Coffres Forts Communicants Electroniques à valeur probatoire *Cecurity.com*



Le Contrat Electronique en Ligne (CEL) permet aux entreprises de toutes tailles de gagner un temps précieux et d'économiser de l'argent, tout en sécurisant leurs transactions : tant du point de vue juridique qu'informatique.

Présentation d'EREGEX

Le 9 septembre 2009, la société EREGEX INC., Opérateur de correspondance dématérialisée certifiée (avec séquestre d'huissier des preuves d'opération), a lancé sur le site www.eregex.com, une solution internationale de signature de contrats dématérialisés et d'envoi/réception sécurisés de correspondance électronique certifiée (avec option de courriers postaux rematérialisés et certifiés par le Tiers de Confiance Documentaire – lorsque le destinataire ne possède pas encore de compte de correspondance électronique certifiée). Les services proposés en ligne sont :

1. Lettre recommandée électronique (LRE)

Véritable *lettre recommandée électronique avec accusé de réception électronique signé* (100% électronique !) : à ne pas confondre avec la lettre recommandée postale hybride (téléchargée à partir d'un poste de travail et rematérialisée, puis expédiée via les services postaux traditionnels).

La LRE est scellée par une signature électronique (certificat digital du Tiers de Confiance) avant son dépôt en Coffre Fort Communicant Electronique (CFCE).

2. Lettre simple électronique (LSE).

3. **Facture électronique (PDF signé – art. 289-V CGI)** ayant reçu le label COREF, et bénéficiant de la certification TAJ, de même que de la Legal Opinion de CAPRIOLI.

4. Facture électronique EDI (art. 289 bis CGI).

5. **Lettre postale recommandée avec AR (LRAR)** – Hybride rematérialisée, puis expédiée via les services postaux traditionnels.

6. Lettre postale ordinaire – Hybride rematérialisée.

7. E-mail et fax certifiés.

8. **Contrat Electronique en Ligne (CEL)** – lancé début 2011.

Nouveau service EREGEX : le Contrat Electronique en Ligne (CEL)

Fonctionnant sur le même principe qu'une LRE, mais avec en plus l'indication de la procédure de signature du contrat précisée dans l'offre de contrat et l'option de retour du contrat dès lors non modifiable par le cocontractant, le Contrat Electronique en Ligne (CEL) évite les déplacements coûteux pour la signature des contrats, de même que les risques de perte ou de vol de documents stratégiques. Il permet de signer des contrats, à un coût compétitif, partout dans le monde en moins de trois minutes.

Principaux avantages du CEL pour le client

- Confidentialité et sécurité juridique, informatique et professionnelle (application des procédures de gestion).
- Mobilité : sans avoir à installer un certificat digital sur le poste de travail, le client peut signer un contrat électronique via EREGEX partout où il se trouve dans le monde, grâce à un simple accès Internet.
- Simplicité d'utilisation : l'accès aux contrats envoyées (et signés ou non) se fait par l'interface d'une "Boite aux Lettres Web sécurisée".
- Solution Web sécurisée (connexion HTTPS) prête à l'emploi. Il suffit de remplir un formulaire en ligne, d'approvisionner le compte (avance de trésorerie) et de procéder à la vérification de l'identité pour pouvoir bénéficier des services dématérialisés.
- Traitement rapide des contrats à partir des applications bureautiques, avec l'envoi/réception/signature instantanés des contrats électroniques. Une fois signés, les contrats ne peuvent plus être modifiés ni détruits (intégrité du document garantie).
- Vérification préalable de l'identité des contreparties (lors de l'activation du compte de correspondance électronique certifiée) par le personnel assermenté de la plate-forme EREGEX de dématérialisation.
- Non répudiation des contrats envoyés et horodatage des archives.
- Séquestre des preuves d'opérations par Maître Jean-Louis Hauguel, Huissier de Justice à Paris (France).
- Tarification à l'utilisation : sans minimum mensuel, ni coûts cachés.
- Jusqu'à 80% d'économies sur les frais administratifs de correspondance et d'archivage, sans compter les frais de déplacement supprimés.
- Une convention de correspondance bilatérale à valeur probante (article 1316-2 du code civil) est conclue, lors de la création du compte de correspondance électronique certifiée, entre les clients affiliés au Réseau EREGEX pour réaliser leurs mouvements de correspondance avec une valeur probante.
- Le respect de la Loi de Sécurité Financière (LSF) sur la Responsabilité des Dirigeants (décret n°200 6-736 du 26 juin 2006 transposant la directive n°20 01/97/CE du 4 décembre 2001 et publié au JO n°147 du 27 juin 2006 page 9625) : traçabilité des documents, des correspondances et des dossiers dématérialisés et archivés.
- Interopérabilité des correspondances et des contrats entre partenaires de réseaux distincts.
- Exploitation facile de son carnet d'adresses pour créer son propre réseau de correspondance, et permettre à chaque invité de constituer grâce à EREGEX son propre réseau de correspondance certifiée.

EREGEX assure :

- La prise en charge *possible mais pas obligatoire* des frais de retour par l'expéditeur du contrat (utile pour les sociétés d'Interim notamment).
- La confidentialité du document par téléchargement et consultation HTTPS sécurisé.
- L'authentification forte des parties (via la Boucle SMS MagicAcess).
- La signification de la procédure de signature lors de la proposition de contrat.
- L'intégrité du document est garantie.
- L'horodatage du mouvement de correspondance.
- Le dépôt légal en archivage électronique Norme AFNOR Z 42-013.
- Le refus possible de signature du contrat en ligne par le cocontractant.
- Le séquestre chez un Huissier de la traçabilité des opérations.

Authentification forte des parties par Boucle SMS MagicAcess

Avec EREGEX, la valeur juridique d'une signature électronique est reconstituée par :

- L'identification forte des parties grâce à la technologie innovante de la « boucle GSM » : un code confidentiel (données chiffrées) à durée de vie éphémère de 30 secondes est envoyé instantanément par SMS sur le téléphone mobile du correspondant (on a toujours son téléphone mobile avec soi ; pas de risque de perte définitive d'une clé USB par exemple, etc.). Technologie brevetée.
- Dès la réception du code secret conférant à l'expéditeur ou au destinataire une session de gestion en ligne de son courrier sécurisé, il renvoie, par son clavier connecté en mode Internet HTTPS, ce code afin d'être identifié et accéder à son bureau privé de correspondance.
- L'intégrité du document est assurée grâce à la procuration de scellement confiée au Tiers de Confiance Documentaire pour garantir l'intégrité des documents (le client EREGEX n'a pas besoin d'utiliser un certificat digital sur son poste de travail). Les originaux électroniques sont conservés en coffre fort électronique et ils sont restitués à la demande. Les deux parties prenantes à une correspondance consultent le duplicata de gestion sur leur propre compte courant de correspondance.

Archivage légal (en coffre d'archivage électronique)

Toutes les correspondances sont classées chronologiquement dans le compte courant de correspondance du client avec une fiche de traçabilité qui rappelle le processus de dématérialisation et d'échange bilatéral.

N'importe quel document peut être trouvé en quelques secondes, même des années plus tard, grâce au moteur de recherche multi-filtres.

Restitution des originaux électroniques

A tout moment, les utilisateurs EREGEX peuvent demander la restitution de leurs documents originaux électroniques.

Cette restitution se fait en présence de l'Huissier de Justice qui détient les droits d'accès exclusifs au *serveur d'huissier* et qui rédige un procès verbal de restitution, avant de rendre les documents ainsi certifiés sur support CD ou DVD.

Renversement de la charge de la preuve

Les documents émis par l'intermédiaire de la plate-forme EREGEX bénéficient de l'opposabilité juridique du contenu du document et du renversement de la charge de la preuve. La preuve s'applique à l'identification forte des parties en correspondance, à l'intégrité du document, à la conformité des mentions obligatoires (si elles existent), à la signature juridique d'expédition et de réception, et à l'archivage électronique des documents originaux avec leurs preuves intermédiaires de correspondance et d'horodatage. Dans ces conditions de sécurité et d'intermédiation par un tiers de confiance, c'est au destinataire d'apporter la preuve qu'il n'a pas reçu la correspondance.

EREGEX : le travail en toute sécurité à la vitesse de la communication !

Contact Presse :

Marc Planchette

EREGEX

marc.planchette@eregex.com

Numéro Azur français : 0970 44 98 99 (+33970449899)

Mobile : 06 09 02 29 48 (+33609022948)